

# Les collectivités territoriales établissent peu de plans pour l'informatique

Moins de la moitié des collectivités territoriales disposent d'un schéma directeur pluriannuel pour l'informatique. C'est la première conclusion du baromètre 2006 établi par le cabinet de conseil Ineum consulting, pour la Gazette des communes, publié en décembre. Lorsqu'il existe, ce plan s'étend sur trois ans dans 93% des cas, et à plus de cinq ans dans 2% d'entre eux, seulement. Même son de cloche pour l'administration électronique. 7% seulement des collectivités ont établi un schéma directeur. Ce qui n'empêche pas 60% d'entre elles de lancer des actions. Ces dernières visent essentiellement l'optimisation des processus, comme la dématérialisation des échanges au sein des collectivités territoriales, et entre administration, à 36%, ou l'ouverture des systèmes d'information à d'autres partenaires, comme d'autres collectivités, des délégataires de service public et associations, à 24%. **Externalisation marginale** Pour mener à bien leurs projets, les collectivités disposent en moyenne d'un agent de la DSI pour 42 utilisateurs, et d'un prestataire externe pour 13 agents de la DSI. Par ailleurs, 39% des collectivités ont nommé un correspondant SI dans les différentes directions. Côté gouvernance des projets, c'est la direction des systèmes d'information s'en charge dans la moitié des cas, contre 48% pour les directions métiers. La moitié de ces dernières sont impliquées dans l'expression des besoins, mais presque jamais ou la conduite de changement ou dans les choix d'externalisation. Une pratique, d'ailleurs, qui reste marginale. Tout comme la mutualisation des moyens. Au plus, environ 10% des collectivités la pratiquent pour la maintenance et l'hébergement des infrastructures, et celle de la maintenance informatique. **Coût et qualité** 92% des collectivités ne disposent pas de la fonction de contrôle de la gestion de la fonction informatique. De fait, cette situation n'a pas évolué par rapport à 2005, à en suivre le baromètre du cabinet. Pour la gestion au quotidien, toutefois, 57,6% des collectivités ont mis en place des indicateurs de suivi de la qualité de leur service informatique. Avec, pour critères principaux : la satisfaction des utilisateurs, la qualité de l'exploitation du système d'information, et l'efficacité de la conduite de projet. Quant aux méthodes de calcul des coûts, elles restent classiques : 32% des collectivités effectuent un suivi des temps par activité ou effectuent des comparaisons avec d'autres établissements. Et pour réduire les coûts, pour l'essentiel, les collectivités misent sur la centralisation des achats et l'harmonisation des parcs informatiques. En revanche, moins de 20% d'entre elles optimisent les processus, même si plus de la moitié d'entre elles l'envisagent. **Progiciels métiers en tête**

L'orientation des stratégies en matière de choix informatiques n'a que peu évolué depuis 2005, d'après le baromètre de l'année précédente. A l'exception, toutefois, des progiciels métiers. Ces derniers sont préférés dans 51% des cas, contre 39% l'année précédente. Autres orientations technologiques : les développements spécifiques, pour 13% des cas, et les logiciels libres, pour 27% . Pour ces derniers, l'objectif de la réduction des coûts est avancé dans 29% des cas et la possibilité de suivre les évolutions technologiques, à 28%. Autre argument invoqué : faciliter la mise en place des évolutions du système d'information.